



## INDEX EGALITE HOMMES - FEMMES

L'index d'égalité Hommes / Femmes a été prévu dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index sur leur site internet.

### QUE DEMONTRE CET INDEX ?

Il a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et vise à refléter son état d'avancement.

### Pour l'année 2023, Echosens obtient la notation suivante :

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ <i>Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes</i>                 | = 36/40 |
| ✓ <i>Ecart de répartition des augmentations individuelles</i>                 | = 35/35 |
| ✓ <i>Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité</i> | = 15/15 |
| ✓ <i>Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>                        | = 5/10  |

**Soit un score total de 91/100**

Les résultats d'Echosens sont nettement supérieurs à la moyenne nationale observée qui est de 88/100 pour les entreprises de taille similaire.

Pour cette nouvelle année, ces résultats démontrent que l'égalité professionnelle est un axe majeur de la politique Ressources Humaines d'Echosens.

echosens